

Procès-verbal du rapport n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 9 décembre 2013		Chapitre : Article :

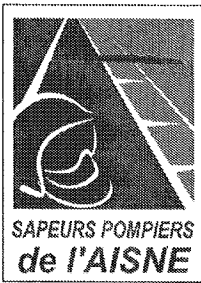
**TAUX D'ENCADREMENT EN SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES DU CORPS DEPARTEMENTAL**

L'article 21 du décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires dispose que « L'encadrement en sous-officiers de sapeurs-pompiers volontaires (...) du corps départemental est au maximum de 25% de l'effectif total de sapeurs-pompiers volontaires (du corps), non compris les membres du service de santé et de secours médical. Ce taux peut être porté jusqu'à 50% après avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (...) et après délibération du Conseil d'administration, au regard des nécessités de la permanence de la réponse opérationnelle ».

Aussi, il est proposé une évolution de 5 points par an du quota de nomination de sous-officiers sapeurs-pompiers volontaires pour passer de 25% à 30%, puis 35% sur deux ans.

Le Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires a émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.



Délibération n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 9 décembre 2013		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	12
Votants :	13

Affiché le :
19 DEC. 2013

Le 9 décembre 2013 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, ~~Gérard DOREL~~, Gilbert SIMEON.

M. Jean-Claude CAPPELE donne pouvoir à M. Frédéric MATHIEU.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne représenté par M. Arnaud JASPART, chef de bureau du cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Hervé BOUCHAERT, Préfet de l'Aisne
MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel COLLET, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Commandant Eric GODULLA, M. Charles COQUELLE, payeur départemental.

Assistaient à la séance : Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

**TAUX D'ENCADREMENT EN SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES DU CORPS DEPARTEMENTAL**

Vu le rapport n° 2 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le quota de nomination sous-officiers sapeurs-pompiers volontaires en 2014 à 30% et en 2015 à 35%.

PREFECTURE DE L' AISNE
19 DEC. 2013

Le Président,

Thierry THOMAS